



Rectorat
Inspection pédagogique régionale

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 6 septembre 2022

Les IA-IPR de Langues Vivantes Étrangères
et Régionale

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langues vivantes étrangères et régionale

s/c Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Objet : Rentrée scolaire 2022-2023

Encart commun des lettres de rentrée du collège des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie de Toulouse — année 2022-2023

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et porte à votre attention ses principaux axes de travail de l'année à venir.

Reprenant les priorités de la circulaire de rentrée, nous centrerons notre action sur quelques domaines essentiels ; en particulier l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité et la mixité ainsi que l'engagement vers le bien-être à l'école. Dans la continuité des années précédentes, nous continuerons notre travail sur l'évaluation, sur la place accordée à l'apprentissage de l'oral et à la valorisation des pratiques pédagogiques qui en découlent, ainsi qu'à la mise en œuvre de « Devoirs faits » et des liaisons inter-cycles.

1. Des pistes de travail liées à la maîtrise des savoirs fondamentaux

La maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves repose sur l'acquisition des compétences essentielles (lire, dire, écrire, compter) qui concernent l'ensemble des disciplines et spécialités. Dans le premier degré, mais aussi dans le second degré — notamment au cycle 3 — les plans français et mathématiques contribuent à former les enseignants et à développer une culture commune qui doit s'incarner de l'école au collège.

Un domaine en particulier doit continuer à nous mobiliser, celui du travail sur l'oral en classe. Si le Grand oral est une épreuve finale de la classe de terminale, l'acquisition des compétences orales concerne toutes les années du secondaire, du collège au lycée. C'est un enjeu de formation essentiel pour tous les professeurs, mais aussi pour les conseillers principaux d'éducation.

2. Une poursuite de la réflexion sur l'évaluation

Pour favoriser l'acquisition d'une culture commune, la continuité école-collège sera renforcée par le biais des instances et une attention particulière continuera à être portée vis-à-vis de l'exploitation des résultats des évaluations menées en début de classe de 6e.

Au lycée, la réflexion engagée sur l'évaluation doit être maintenue, d'une part pour permettre de bien identifier les besoins des élèves, par exemple par le biais des tests de positionnement en début de classe de seconde et d'autre part pour que le contrôle continu, qui représente 40 % de la note du baccalauréat, soit fondé sur une concertation des équipes disciplinaires et une harmonisation collective, de la seconde à la terminale. Des textes nationaux (1) et un guide pédagogique rédigé par l'Inspection générale ont fixé l'an dernier le cadre et les modalités du travail à conduire, qui doit être poursuivi. Les professeurs nouvellement arrivés en prendront connaissance, s'inscriront dans le projet de l'équipe et participeront à la réflexion collective.

3. Un engagement en faveur de l'égalité et de la mixité

Le dispositif « Devoirs faits » est maintenant bien en place dans les établissements de l'académie. Les IA-IPR se mobilisent pour vous aider à approfondir la réflexion pédagogique. Une offre complémentaire pourra être proposée par le biais de « Devoirs faits à distance », qui utilise l'outil numérique.

Cette réflexion pourra se nourrir du tome II du guide Devoirs faits, paru le 21 juillet 2022. Il conviendra notamment de prendre en compte l'expérience acquise pour repenser le cas échéant les instances de pilotage, le rôle du coordonnateur, le dialogue entre les interlocuteurs. Sur le plan pédagogique, le travail sur la nature, le rôle et le sens des devoirs (voire leur différenciation) sera poursuivi.

L'orientation constitue aussi un facteur d'égalité des chances et, à ce titre, chaque enseignant doit contribuer à aider les élèves à construire leur parcours, en veillant notamment à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et en luttant contre les stéréotypes sociaux ou de genre. Au lycée, le nouveau référentiel de compétences (2) à s'orienter (juin 2022) constituera un point d'appui précieux pour veiller à une progressivité des apprentissages.

Il faut également noter que l'accès à la culture artistique, autre levier important, s'élargit cette année notamment par le déploiement du Pass Culture pour tous les élèves du second degré.

4. En perspective, une école engagée vers le bien-être

Le bien-être à l'école passe avant tout par le respect de l'autre et, plus généralement, par l'appropriation des valeurs qui constituent le parcours citoyen. Afin de mieux promouvoir et transmettre les principes et valeurs de la République, une formation spécifique se déploie actuellement dans toute l'académie et un ensemble de ressources pédagogiques peut d'ores et déjà être consulté pour appréhender la contribution propre de chaque discipline ou spécialité à la formation du citoyen. (3)

L'Éducation aux médias et à l'information (EMI) revêt une dimension fondamentale et centrale pour la construction d'une culture et d'une conscience civiques éveillant la curiosité intellectuelle des élèves, développant leurs capacités de discernement, et plus généralement les amenant à s'informer et analyser avant de juger. L'ensemble des professeurs, autour notamment des professeurs documentalistes, doit sensibiliser et former à cette nécessaire prise de distance.

L'engagement pour l'environnement et le développement durable constituent enfin l'une des priorités de cette année ; c'est une thématique présente dans de nombreux programmes, qui doit donc être développée dans chaque discipline pour permettre aux élèves de bien mesurer les enjeux sociétaux à venir ; le Conseil supérieur des programmes engagera d'ailleurs cette année une réflexion dans ce domaine.

(1) Décret, arrêté et note de service des 27 et 28 juillet 2021.

(2) <https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>

(3) La République à l'École, 2021 : <https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>

Chères et chers collègues,

Les IA-IPR de langues vivantes étrangères et régionale vous souhaitent une excellente rentrée et adressent leurs meilleurs vœux d'intégration aux nombreux collègues entrant dans l'académie ainsi qu'aux professeurs stagiaires qui nous rejoignent.

Cette année nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle collègue IA-IPR en anglais, Mme Stéphanie Cazaux, à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous en profitons pour remercier vivement Laurent Gauvin pour les quatre années passées en qualité de faisant fonction IA-IPR anglais à nos côtés.

Répondre aux enjeux de la rentrée 2022 au collège et au lycée

Le test de positionnement Ev@lang en anglais pour les classes de troisième

La mise en place du test Ev@lang a eu lieu en 2022 et il est reconduit en 2023.

Nous reviendrons en cours d'année sur le bilan de la session 2022 avec les équipes.

<https://www.evalang.fr/fr/evalang-college>

Mare Nostrum est un dispositif national destiné à favoriser les croisements entre langues anciennes et langues vivantes étrangères et régionales au collège comme au lycée. La note de service parue au BO n° 12 du 24 mars 2022 en précise les contours.

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo12/MENE2204039N.htm>

Les établissements souhaitant s'engager dans ce nouveau dispositif sont invités à se signaler auprès des inspecteurs.

Le baccalauréat

Suite à la demande d'un certain nombre d'examineurs des épreuves écrites et orales des enseignements de spécialité LLCER, et selon les besoins de chaque langue, des **réunions d'harmonisation en visioconférence** seront organisées au premier trimestre.

Nous rappelons par ailleurs que dans **la voie technologique du lycée**, le choix d'un enseignement optionnel de **LVC**, étrangère ou régionale, est désormais étendu à l'ensemble des séries selon les mêmes modalités que celles en vigueur dans la voie générale.

Arrêté du 22 mars 2022 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045398348>

La Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales, et à la Coopération (DAREIC)

À compter du 1er juin 2022, madame Caroline Hourdry-Crevola succède à monsieur Jean Solito en tant que Déléguée Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération. Nous vous invitons à consulter le site dédié, accessible depuis le portail pédagogique (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/actions-educatives/delegation-academique-aux-relations-europeennes-et-internationales-et-la>) pour toute action concernant la mobilité enseignante (physique et/ou virtuelle), ainsi que les projets de partenariats européens (Erasmus+) et non européens au service des établissements et de leurs élèves, dans les secteurs scolaire et professionnel.

Contact : dareic@ac-toulouse.fr

Les assistants de langues

Depuis l'an dernier, la procédure de demande d'un assistant a changé. Désormais les établissements doivent saisir leur candidature à partir de la plateforme de la FEI (France Education International) cf. www.france-education-international.fr/document/tutoriel-candidats-adele

Nous vous rappelons que l'attribution d'un assistant n'est pas systématique même si le cahier des charges a été rempli. Les demandes excédant l'offre, nous sommes amenés à établir un roulement et à privilégier les projets particulièrement aboutis. Les équipes veilleront donc à remplir le cahier des charges avec rigueur et précision.

On notera que de plus en plus d'établissements rédigent et soumettent une demande commune en y associant collèges, LGT, LPO et lycées professionnels. Nous encourageons ces initiatives. -

Le Programme Académique de Formation (PRAF)

L'offre est consultable à l'adresse suivante :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/etiquettes/praf-2022>

Les inscriptions sont ouvertes **du 1er au 22 septembre 2022 inclus**.

Nous invitons les collègues qui le souhaitent à consulter les actions de formation spécifiques aux langues sur le site académique.

Nous rappelons aux enseignants la nécessité de se former tout au long de leur carrière afin d'actualiser, mutualiser, échanger et dynamiser leurs pratiques.

Les enseignants contractuels

Une formation hybride est prévue à leur intention et intègre un parcours m@gistère accessible après inscription sur la plateforme :

<https://magistere.education.fr/ac-toulouse/course/view.php?id=9502>

Cette inscription ne peut être réalisée qu'avec une adresse académique (à demander auprès de l'établissement).

Les professeurs stagiaires et les tuteurs

Un document-guide (les essentiels disciplinaires) est consultable sur le site de la DAFPEN : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/journees-daccueil-des-enseignants-et-cpe-stagiaires-laureats-de-concours-et-des-etudiants-de-meef-2>

Ce document pourra servir de base de travail entre stagiaire et tuteur. Pour les néo-tuteurs et tuteurs expérimentés qui souhaitent approfondir leurs compétences, deux formations sont proposées en candidature individuelle dans le programme académique de la formation continue : le dispositif GAIA est le 22A0160389 (deux modules sont disponibles). L'inscription se fait dans le cadre de la campagne d'inscription au Programme Académique de Formation (cf. plus haut).

Nous profitons de l'occasion pour exprimer nos plus vifs remerciements aux professeurs tuteurs qui se sont engagés dans cette mission.

Le site académique des langues

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site académique www.ac-toulouse.fr/langues afin d'obtenir des informations d'ordre didactique, pédagogique et institutionnel et à vous abonner au fil Twitter @languetoulouse.

Les rendez-vous de carrière et les visites d'accompagnement individuel

Les professeurs concernés par un rendez-vous de carrière cette année peuvent consulter le **guide de l'entretien du rendez-vous de carrière** :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf

Si le **document de référence** (annexe 4) n'est pas obligatoire, il est recommandé de le compléter et éventuellement de le communiquer en amont, sous forme numérisée, à l'IA-IPR concerné :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Les rendez-vous de carrière non réalisés pour les agents éligibles au titre de l'année scolaire 2021-2022 seront réalisés, dans la mesure du possible, dans le courant du mois de septembre 2022.

Les professeurs non concernés par un rendez-vous de carrière peuvent, s'ils le souhaitent, demander une visite d'**accompagnement individuel** (dans la mesure des disponibilités des IA-IPR) afin d'avoir un retour constructif sur leurs pratiques de classe.

Les certifications complémentaires

Nous invitons les professeurs de langues à encourager leurs collègues non linguistes qui ont une appétence en langues à présenter une certification complémentaire. Vous trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que le rapport de jury DNL anglais de la session 2022 en suivant ce lien :

<https://www.ac-toulouse.fr/examen-de-la-certification-complementaire-123068>

Un dispositif analogue existe aussi en occitan.

Les IA-IPR de LVER de l'académie de Toulouse

Allemand : Sabine Bergmann

Anglais : Ari Bouaniche, Stéphanie Cazaux, Vincent Glénat, Catherine Saint-Jean, Serge Vizzini

Arabe : Rachida Dumas, en résidence dans l'académie d'Aix-Marseille

Chinois : Wenying Yin, en résidence dans l'académie de Bordeaux

Espagnol : Marie-Thérèse Garcès, Gérald Larrieu, Michel Martinez

Hébreu : *en attente de nomination*

Italien : Olivier Halbout, en résidence dans l'académie de Nice

Japonais : Christian Galan, chargé d'inspection sur tout le territoire

Occitan : Didier Agar

Portugais : Isabelle Leite, en résidence dans l'académie de Versailles

Russe : Christina Aguibetov, en résidence dans l'académie de Paris